

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FREDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS RADICAUX (1^{re} CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

ESCOBARDERIE

Jeudi, à la rentrée des Chambres, Clovis Hugues interpellera le ministère sur l'expulsion du colonel Lavroff.

Cette interpellation était absolument nécessaire.

Elle aura lieu, malgré l'opinion contraire de quelques membres de la gauche radicale.

Il est utile de savoir s'il est exact, ainsi que l'affirment les officiers du Cabinet actuel, que l'expulsion du colonel Lavroff était déjà un fait accompli lorsque M. de Freycinet a pris le pouvoir.

D'après eux, M. Gambetta cédant aux réclamations de l'ambassade de Russie, aurait donné l'ordre inhospitalier avant de quitter le ministère. D'autres prétendent que la question n'était pas encore résolue, et que cet acte honteux aurait été le don de joyeux avènement du pseudo-libéral Freycinet.

Chacun a intérêt, de connaître à qui incombe la responsabilité de cette ignominie dont personne n'ose accepter l'initiative. Il est bon qu'on sache si c'est Gambetta qui, le cœur léger, nous mettrait à plat ventre devant les pendeurs russes, ou bien si M. Freycinet n'est qu'un vulgaire hypocrite.

Nous redoutons pour l'honneur du nom français que les deux versions ne soient justes.

Le protecteur des Miribel, des Weiss et des lecteurs de l'impératrice Augusta, M. Gambetta, nous a prouvé que cette odieuse mesure rentrerait dans ses cordes gouvernementales. On en verra bien d'autres, se contentait-il de répondre aux observations de son entourage.

Quant à la bonne foi du cabinet Freycinet, à son libéralisme si vanté, il suffit pour les juger de s'en rapporter au projet qu'il va soumettre à la Chambre

sur les modifications à introduire dans la loi de 1849, relative au séjour des étrangers en France.

La loi de 1849, sur les étrangers résidant en France, est une des lois les plus réactionnaires, les plus anti-humaines, les plus déshonorantes qu'ait voté cette Assemblée législative aussi gangrenée de monarchisme que l'était l'Assemblée versaillaise.

Cette loi n'était qu'un complément des mesures prises par la réaction contre tous ceux qui combattaient alors pour la République et la liberté. Elle visait cette pléiade d'hommes illustres, les Garibaldi, les Kossuth, les Mazzini, les Hertzén, les Ben, les Dembitzki et tant d'autres dont les noms se pressent sous notre plume, qui luttèrent avec nous, pour l'indépendance et l'émancipation des peuples.

Cette loi de réaction monarchique fut conservée précieusement par l'Empire. Il l'appliqua dans toutes ses rigueurs. Le premier acte d'un gouvernement républicain eût été de l'abroger. Elle paraissait être un des articles secrets du traité de la Sainte-Alliance.

Le ministère Freycinet, dont le libéralisme épouvante les plus timorés, consent à en « modifier » certains articles. Il maintient le « droit d'expulsion » contre tout étranger qui viendra en France « sans profession et sans moyens d'existence ».

Hypocrisie ! Le plus grand nombre des proscriptions se trouvera dans ce cas.

Lorsqu'un proscriit arrive dans un pays étranger, il est généralement dénué de ressources, les gouvernements, défenseurs attitrés de la propriété, ayant le soin de saisir la fortune de leurs ennemis. S'il est né pauvre, — et c'est le plus grand nombre — sans connaissance de la langue, il lui est pendant longtemps, difficile de se créer des ressources.

La réserve faite par M. Freycinet est donc une pure escobarderie. Il eût été plus franc de dire : Messieurs les conservateurs de tous pays, ne tremblez pas ; notre modification ne modifie rien ; comme par le passé nous expulserons qui bon nous semblera.

Une simple réflexion. Nos lecteurs ont lu le substantiel et énergique discours du général Skobelev à la députation des étudiants serbes à Paris.

C'est une excitation vigoureuse à la guerre contre une puissance étrangère, un véritable appel aux armes.

Le général Skobelev n'est pas le premier venu. C'est un des plus grands hommes de guerre de l'empire russe. Il est populaire dans l'armée et ami du Czar.

A Paris, — et je ne l'en blâme pas — il dit nettement, en soldat qui a son franc-parler, à des Slaves qui viennent le consulter, ce qu'il pense des Allemands et de l'alliance des trois empereurs. « L'intrus, l'intrigant, l'ennemi, dit-il, vous le connaissez, c'est l'Allemand. La lutte est inévitable et prochaine. Elle sera longue, sanglante et terrible. Mais j'ai foi dans la victoire. »

Le général Skobelev pense ainsi, il le dit, et il le fait bien. Le gouvernement qui le chasserait de son territoire pour cela, serait condamnable.

Le cabinet Freycinet n'a du reste jamais songé à expulser le général Skobelev, ami et conseiller de la Majesté Moskovite. C'est bien.

Mais pourquoi avoir expulsé le républicain Lavroff ?

Réponds, Tartufe, Pourquoi.

FREDÉRIC COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 19 février.

Questions et interpellations

Le gouvernement aura à répondre dans la séance de jeudi à deux questions et à deux interpellations.

Les deux questions lui seront posées par des députés républicains.

La première par M. Clovis Hugues ; elle visera l'expulsion de M. Pierre Lavroff. La seconde par M. Tenot, député des Hautes-Pyrénées ; elle portera sur la réorganisation administrative et financière de la Tunisie.

Les deux demandes d'interpellation ont été déposées par des membres de la droite. M. Delafosse interpellera le gouvernement sur les affaires d'Orient et la question égyptienne.

MM. Roy de Loulay et Cunéo-d'Ornano veulent des explications sur le maintien dans l'armée d'Afrique des hommes de la classe 1870 pour lesquels l'époque de la libération est arrivée.

M. de Freycinet répondra aux deux questions et à l'interpellation de M. Delafosse. Le général Billot répondra à MM. Roy de Loulay et Cunéo-d'Ornano.

Nous avons annoncé dernièrement à ce

sujet que des instructions venaient d'être envoyées en Tunisie et en Algérie pour le renvoi immédiat dans leurs foyers de tous les soldats de la classe 1870.

La proposition Talandier

La commission d'initiative a repoussé hier la prise en considération de la proposition de M. Talandier sur la statistique des opinions religieuses.

Elle n'a pas encore statué sur la proposition de M. Paul Bert, concernant l'exercice du culte catholique.

La proposition Martin-Feuillée

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Martin-Feuillée sur la réforme judiciaire.

LES JOURNAUX

Paris, 19 février.

Le *Voltaire* prétend que la note collective de la France et de l'Angleterre aux puissances, au sujet de l'Egypte, ne réserve au point de vue des intérêts de la France, mais qu'elle se borne à provoquer un échange de vues sur la base du maintien du statu quo.

M. Gambetta déposera, la semaine prochaine, un projet de loi relatif à la réduction du nombre des fortresses.

La *Justice* dit que le projet de M. Humbert, relatif à la magistrature, est un ajournement, un avortement, une réforme au rebours.

Le *Journal des Débats* est d'avis que la nomination des instituteurs ne revient pas aux préfets, mais aux recteurs, comme offrant de plus grandes garanties d'impartialité.

Le *Figaro* dit que les gambettistes trouvent ce mot de passe, pour frapper la crédulité publique : « Les jésuites rentrent ! » Il serait curieux de voir tomber, comme amis des jésuites, les exécutants des décrets.

La *République française*, constatant une grande impulsion au travail dans la Chambre, dit qu'une expérience décisive et d'une portée très lointaine (?) se poursuit.

De grandes réformes sont préparées. C'est au scrutin d'arrondissement à faire ses preuves de supériorité comme moyen de gouvernement.

Quelques journaux louent l'énergie du général Skobelev.

Le *Rappel* ajoute qu'au moment où la Russie affiche ses antipathies, il est à noter que les journaux de Saint-Petersbourg redoublent d'amabilités pour la France et pour l'Angleterre.

Conversation avec M. de Freycinet

Paris, 19 février.

Plusieurs journaux ayant annoncé que les congrégations dissoutes profitant du contentement tacite du ministère de Freycinet, se reformaient sur tous les points du territoire, on de nos confrères s'est rendu auprès de M. le président du conseil et a eu avec lui la conversation suivante :

RECONSTITUTION DES CONGRÉGATIONS

Le *journaliste*. — Est-il vrai que les congrégations se soient reconstituées dans divers départements ?

M. de Freycinet. — J'ai vu le fait annoncé par les journaux, il y a trois jours ; immédiatement, j'ai demandé des renseignements aux préfets, je n'ai reçu des rapports d'aucun d'eux sur les congrégations reparues.

On devine qui a fait courir ce bruit, mais je suis étonné qu'on ait pu y ajouter foi et supposer que mon cabinet se permit de violer la loi en vertu de laquelle les congrégations sont dissoutes.

La loi est formelle. Jamais je ne permettraux aux congrégations de se reformer. Si la presse apprenait qu'une congrégation a tenté de se reconstituer, elle m'obligerait en m'en informant.

Je sévirai immédiatement et contre la congrégation et contre le préfet qui aurait laissé faire cette reconstitution.

Il en est de ce bruit comme de celui de mon altercation avec M. Léon Say au cours du conseil. M. Grévy n'a pas eu besoin de nous calmer, car nous n'avons pas même abordé la question du programme.

Je vous le répète : je sais qui a porté ces coups perfides. J'espère que le bon sens public en a fait justice. Je suis accablé à ces attaques, je n'y répondrai pas, je me contenterai de suivre ma voie politique, que je crois bonne et utile au pays.

LES AFFAIRES DE L'ÉGYPTE

M. de Freycinet. — Je voudrais maintenant vous donner un renseignement intéressant.

Il y a peu de chose aujourd'hui, je n'ai pas reçu de dépêches de l'Egypte depuis trois jours : c'est un bon signe. J'espère arriver rapidement à une solution pacifique.

J'ai trouvé en prenant le pouvoir, les relations très tendues avec diverses puissances, au sujet de la note collective adressée par la France et l'Angleterre à l'Egypte.

Voilà pourquoi j'ai donné des instructions à nos ambassadeurs et chargés d'affaires, afin qu'ils causent avec les représentants étrangers et échauffent des vues pour arriver à une entente complète sur les moyens de résoudre la question.

Les nouvelles jusqu'ici reçues, accusent une détente complète, l'accord est fait.

LES AMBASSADEURS

Le *journaliste*. — Le titulaire de l'ambassade de Madrid est-il nommé ? On avait parlé de M. Charnes, à la suite de la conversation que vous avez eue avec lui avant-hier.

M. de Freycinet. — Je n'ai choisi encore personne ; il n'est plus question de M. Charnes.

Il me demandait quel jour il me conviendrait de choisir pour répondre à la question qu'il avait l'intention de me poser de concert avec M. Ribot, j'ai répondu qu'il me serait agréable qu'il attendît. Il a consenti.

Je puis vous annoncer que M. de Noailles est désigné pour l'ambassade de Constantinople.

Il n'attend plus que l'agrément de la Porte pour faire paraître le décret à l'Officiel.

INTERIEUR

Paris, 19 février.

LE VOYAGE DE M. GRÉVY

Le conseil municipal d'Angers a nommé, dans sa séance d'hier, une députation chargée d'inviter le président de la République à visiter Angers lors de son voyage dans l'Ouest. Cette députation est composée de MM. Maille, député ; Guignard et Leroy, membres du conseil.

BRUITS D'AJOURNEMENT

Quelques députés mettent en avant l'idée d'une prorogation du Parlement pour permettre au Cabinet d'élaborer les projets de loi qu'il compte soumettre à l'examen des Chambres. Cette prorogation commencerait samedi prochain, 25 février, et se prolongerait jusqu'à vers le milieu du mois de mars. Il conviendrait d'ajouter que cette idée rentre peu d'adhérents ; il semble, en effet, impossible aux Chambres de se séparer avant Pâques, en raison du nombre assez considérable de projets de loi dont elles ont été saisies, tant de la part du gouvernement que de la part des députés en vertu de leur initiative parlementaire.

L'ÉTAT DE M. LOUIS BLANC

Plusieurs journaux ont annoncé hier que l'état de M. Louis Blanc s'était aggravé. Nous avons fait prendre des nouvelles, et nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'illustre historien est aujourd'hui à peu près complètement rétabli.

PROJETS DU GÉNÉRAL CAMPENON

M. Gambetta déposera, jeudi, les projets du général Campenon, relatifs à la réduction du service militaire et à la création d'un corps d'artillerie de fortresses.

PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DU BUDGET

Deux noms ont été jusqu'à ce jour mis en avant pour la présidence de la commission du budget : ceux de MM. Wilson et Rouvier.

Le premier serait appuyé par les groupes de l'union démocratique et de la gauche radicale ; le second serait patronné par l'union républicaine.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS

Le nouveau tarif général proposé par M. Tirard à lord Lyons n'est pas accepté par M. Chamberlain, qui s'est expliqué très nettement à ce sujet avec sir Charles Dilke.

NOMINATIONS

Le *Journal officiel* annonce que le général de division Fèvre est nommé au commandement du 15^e corps d'armée, en remplacement du général Billot. Les généraux Lefebvre, Borel, Cornat, de Gallifet et Schmitz sont mis en position de disponibilité.

M. Rousselle, auditeur de 1^{re} classe, est nommé adjoint à une commission de la cour des comptes, en remplacement de M. Gauthier de Charnacé, nommé membre titulaire de la même commission.

L'INCIDENT SKOBELEFF

Les journaux sont généralement assez sobres de commentaires au sujet de l'incident Skobelev. C'est une preuve de plus de son énorme importance.

L'AFFAIRE JACQUET-LIPMAN

Le *Voltaire* annonce que M. Jaquet a chargé deux de ses amis de demander réparation à M. Lipmann, qui « bat les tableaux ».

M. Lipmann a refusé toute rencontre. Il paraît que le *chef de Bagdad* avait été vendu à un ami personnel de M. Alexandre Dumas et qui va intervenir. Ou

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

29

LES DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

La nourrice s'approcha du berceau et regarda l'enfant.

— Oh ! comme il est beau ! exclamait-elle.

Elle le prit dans ses bras et lui mit un baiser sur le front.

— Je sens que je l'aime déjà, dit-elle.

Madame de Perny souriait. Pendant ce temps, n'ayant plus ses soins à donner à l'enfant, mademoiselle Solange s'occupait de lui.

Quand elle eut fini, et comme elle quittait l'atmosphère domestique qui était arrivée avec la nourrice, vint la prendre et la conduisit dans l'appartement de madame de Perny.

Je sors de la chambre de la nourrice, lui dit madame de Perny, je n'y ai pas retrouvé le maillot que l'enfant avait sur lui, où donc l'avez-vous placé ?

Je ne sais pas si j'ai eu tort, madame, répondit humblement Solange ;

croquant avoir deviné votre intention, j'ai brûlé les langes dans la cheminée.

— Allons, vous êtes une personne prudente ; vous avez fait ce que je voulais faire moi-même. C'est bien. Vous avez eu, je le sais, un rôle très actif dans toute cette affaire, et vous avez droit à notre reconnaissance. Je tiens personnellement à vous témoigner ma satisfaction.

Et elle mit un billet de mille francs dans la main de Solange.

— Nous allons vous garder encore deux ou trois jours au château, reprit-elle ; ensuite vous pourrez retourner à Paris. Nos domestiques, que j'ai cru devoir éloigner en leur donnant un congé, reviendront ce soir ; je n'ai pas besoin de vous recommander la plus grande discrétion. Vous ne devez pas oublier, surtout, que pour tout le monde ici vous êtes la sage-femme.

— Vous pouvez être tranquille, madame.

— D'ailleurs, ajouta madame de Perny, je ne veux pas vous tenir prisonnière dans une chambre ; les jardins et le parc sont très beaux, il ne tient qu'à vous de les visiter, si vous en avez le désir.

— Je vous remercie, madame, de la permission que vous me donnez.

— En dehors des instants que vous devez avoir l'air de consacrer à votre malade, vous êtes entièrement libre.

Solange quitta madame de Perny pour aller prendre l'air au milieu des jardins.

Dans la journée, Sosthène de Perny se présenta à la mairie de Coulanges, accompagné de deux témoins : l'un était le notaire de l'endroit, l'autre un des fermiers du marquis.

M. de Perny déclara au maire que ce jour même, à cinq heures du matin, il était né au château de Coulanges un enfant du sexe masculin, ayant pour père

et mère Charles-Edouard, marquis de Coulanges, et Louise-Eugénie-Mathilde de Perny, marquise de Coulanges. Il ajouta qu'on donnait à l'enfant les prénoms de Eugène Charles.

Acte de la déclaration fut pris séance tenante, et au bas, sur le registre, signèrent le maire, M. Sosthène de Perny et les témoins.

Le papier laisse écrire, les hommes les plus honorables peuvent être trompés.

Un acte de l'état civil légalisait le crime !

Madame de Perny écrivit une longue lettre au marquis de Coulanges pour lui annoncer la naissance de son fils. Elle ne manqua pas de lui dire que sa fille l'avait appelé à grands cris, qu'elle le réclamait sans cesse, et qu'on espérait apprendre bientôt que le séjour à Madère donnait enfin les bons résultats attendus.

Elle n'oublia pas non plus de terminer son épître par le cliché consacré : « La mère et l'enfant se portent bien. »

De son côté, Sosthène écrivit au docteur Gendron. Il éprouvait le besoin de lui apprendre qu'à Coulanges, au château et au village, tout le monde était dans la joie.

XX

LE RÉVEIL DE GABRIELLE

Gabrielle s'était endormie vers neuf heures du soir, elle ne fit qu'un somme jusqu'à six heures du matin. Quand elle ouvrit les yeux elle se sentit reposée et déjà moins faible. Sa première pensée fut pour son enfant, et un doux sourire s'épanouit sur ses lèvres.

Bien qu'il fit grand jour, la chambre se trouvait dans une demi-obscurité. La veilleuse s'était noyée dans l'huile et la jalouse de la fenêtre était baissée. Toutefois, quelques rayons de soleil se glissaient à travers les planchettes pour

pénétrer jusqu'au milieu de la chambre et piquer les rideaux du lit.

— Il ne doit pas être de bonne heure ; comme j'ai dormi longtemps ! murmura la jeune mère.

Les yeux fixés sur le berceau d'osier, elle se souleva sur son lit. Elle ne pouvait voir que la pièce de mousseline qui recouvrait le berceau. Mais si l'étoffe arrêtait sa vue, elle laissait passer son âme. Et Gabrielle, toute souriante, croyait contempler son enfant endormi.

On lui avait vivement recommandé de ne pas faire d'imprudences, surtout de rester couchée. Malgré le grand désir qu'elle avait d'embrasser le cher trésor, elle n'osait pas descendre du lit pour le prendre.

Autour d'elle tout était silencieux ; rien ne bougeait dans la maison.

— Félicie est allée faire ses commissions, pensa-t-elle.

La tête penchée vers le berceau, l'oreille tendue, elle cherchait à écouter la respiration de l'enfant. Elle entendit le bourdonnement d'une mouche, qui voletait sous le plafond, et dans le jardin le petit cri d'une mésange.

Elle attendit assez patiemment pendant une demi-heure.

C'était toujours le même silence dans la maison ; elle n'entendait point crier sous le pied le sable des allées.

Il me semble qu'elle reste bien longtemps ! dit-elle.

Elle attendit encore, mais avec un commencement d'agitation et un peu inquiète sans savoir pourquoi. Une seconde demi-heure s'était écoulée.

Pendant subitement patience, et son cœur lui faisant oublier toute ses recommandations, elle se mit sur son séant et glissa ses jambes hors du lit. Les deux pieds nus touchèrent le parquet, elle était debout.

Frémissante, le sein bondissant, elle marcha vers le berceau. Elle s'inclina,

et, d'une main impatiente, elle enleva le rideau de mousseline.

— Aussitôt, voyant le berceau vide, elle se redressa en poussant un cri de surprise.

Elle ne comprenait pas encore. Elle ouvrit la fenêtre, releva la jalouse et plongea avidement son regard dans le jardin. Elle ne vit personne.

La chambre s'était soudainement remplie de lumière.

Elle revint au milieu de la pièce et regarda autour d'elle comme hébétée. Elle vit la bourse sur la table-pochette, elle la prit machinalement. Elle reconnut que c'était la bourse de celle qui se nommait pour elle Félicie Trélat, Elle la rejeta sur le marbre.

— Mais où donc est-elle avec mon enfant ? s'écria-t-elle.

Et aussitôt elle se mit à appeler de toutes ses forces :

peut prévoir des complications inextricables.

LES JÉSUITES EN FRANCE

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire les invitant à signaler, dans le plus bref délai possible, les établissements congréganistes dans lesquels les jésuites expulsés tentent de rentrer.

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

DES FINANCES

M. Léon Say prépare un mouvement qui portera sur un certain nombre de receveurs particuliers et un grand nombre de percepteurs.

Ce mouvement sera complété par quelques nominations de trésoriers-payeurs généraux qui seront pris parmi les préfets appelés à quitter l'administration départementale.

Quelques sous-préfets dans les mêmes conditions seront pourvus d'une recette particulière.

LES AMBASSADES

On assure que M. Roustan serait remplacé à Tunis par M. Godéaux, ancien conseiller général à Shanghai et au Cairo. Le remplaçant de l'ambassadeur à Madrid sera probablement M. des Michels.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

L'incident Skobelev

Berlin, 19 février.

Les paroles du général Skobelev, aux étudiants serbes, causent ici une véritable stupeur. On croit que cette fois le cabinet allemand fera des représentations au cabinet de Saint-Petersbourg.

TURQUIE

L'envoyé allemand

Constantinople, 19 février.

Le Sultan, en recevant des mains du comte Radziwiłł, l'envoyé extraordinaire allemand, l'ordre de l'Étoile-Noire, a dit que l'état un gage des bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et la Turquie.

L'ambassadeur français

Constantinople, 19 février.

Le Sultan a agréé M. de Noailles comme ambassadeur de France.

ÉTATS-UNIS

L'explosion de Chester

New-York, 19 février.

Le nombre des morts dans l'explosion de Chester est de dix-huit. Un défilé à Haverhill, a détruit de nombreuses fabriques et maisons de banlieue. Deux mille ouvriers sont sans travail. Il y a quelques morts. Les pertes sont évaluées à deux millions de dollars.

BRESIL

Les massacres de Pisco

Buenos-Ayres, 19 février.

On a, par la voie de Buenos-Ayres, de mauvaises nouvelles du Pérou. Les soldats péruviens ont massacré les habitants de Pisco. Les soldats, au nombre de six cents, ont incendié la ville. Quatre cents étrangers ayant organisé la résistance, trois cents d'entre eux ont été tués. Le nombre total des victimes dépasse mille. Le bruit court que le consul français est parmi les morts.

L'ÉLECTION D'AUBUSSON

M. Emile Cornudet a adressé à M. Louis Jeziorski une seconde lettre, dont voici le texte :

Ces jours derniers, votre journal affirmait que, dans la commune de Saint-Yrieix-la-Montagne, pendant le dépouillement du scrutin, le maire avait aposté dans la salle un homme armé d'un chapeaut — d'un chapeaut scolaire, l'aime à le croire.

Si le fait est vrai ou faux, je l'ignore encore ; on le saura par la suite. Toutefois, il est clair que cette commune, vous avez obtenu, le 29 janvier, 88 voix, et je n'en avais recueilli que 20. Ainsi, le maire — élu par le conseil municipal — a supposé qu'il me fut favorable, aurait pu penser que, grâce à un chapeaut, les bulletins Jeziorski, déjà déposés dans l'urne, se transformeraient en bulletins Cornudet ! Vous avez eu au moins que ce fameux fusil électoral a fait long feu. Le résultat est là. Vous avez gagné 62 voix depuis le premier tour de scrutin, et moi je n'en ai gagné que 42.

Aujourd'hui, je lis dans le *Télégraphe*, sous la rubrique : *Scandales électoraux*, une série de correspondances et de réflexions concernant des faits postérieurs à l'élection du 12 février, dans la Creuse.

Le fameux dossier d'invalidation que vos rédacteurs ont été réduits à exploiter contre moi les manifestations de joie qu'a pu causer mon succès ?

Selon votre correspondant, à Felletin, dans la nuit du 12 au 13 — celle qui a suivi l'élection — la maison de votre partisan, M. Desfontaines, aurait été assaillie à coups de pierres.

Je me permets d'en douter jusqu'à preuve du contraire. Je crois qu'on a chassé, et voilà tout.

Quant à l'illumination générale qui se serait produite, à Felletin, seulement aux fenêtres des curés et des sœurs, votre rédacteur a été certainement induit en erreur.

Dans la soirée du 12 février, un accueil enthousiaste, voilà la vérité. Consultez qui vous voudrez.

On pourra vous dire qu'à l'exception de quelques maisons, toutes les fenêtres étaient illuminées, et que les républicains les plus ardemment connus de la ville étaient présents à cette fête. Quoi d'étonnant ? La ville de Felletin ne m'avait-elle pas accordé 521 voix sur 645 suffrages exprimés.

Je ne suis pas chargé de la police des cafés. Si j'avais pu prévoir que M. le docteur Duchez, dit être à Crocq, l'objet d'une manifestation hostile dans un établissement public, j'aurais tout fait pour l'empêcher. Mais je prétends que là, comme ailleurs, tout s'est borné à des chansons.

Quant aux origines, aux lieux de naissance, aux lieux où j'ai travaillé, j'ai toujours été franc, et je le suis encore. Plus de mille électeurs sont venus à Crocq me féliciter le 12 février et j'en atteste tous ceux qui étaient présents, bien loin d'exciter leur enthousiasme, je me suis efforcé de les calmer, je leur ai recommandé, comme toujours, de respecter mon adversaire. Pas un cri contre vous ne s'est

élevé en ma présence, sans protestation de ma part.

Personne ne tremble dans le canton de Crocq, pas plus qu'ailleurs, croyez-le bien, monsieur. Si vous eussiez été nommé, peut-être en eût-il été autrement.

Les faits que signale votre correspondant de la Courrière sont évidemment aussi peu exacts que les autres. Et, d'ailleurs, si, à l'annonce du résultat de l'élection, l'ordre avait été troublé, la faute n'en serait-elle pas au maire de ce chef-lieu de canton, votre partisan déclaré, si je ne me trompe.

Je termine, Monsieur. Votre journal parle encore aujourd'hui du soi-disant quel-que-chose de Crocq. Il voit là « tout un système combiné et pratiqué non sans frais, en vue de terroriser les électeurs ».

Il faudrait en finir avec cette légende.

Je serais heureux de voir votre signature figurer au bas d'une affirmation semblable.

Où en n'en, croyez-vous qu'il y ait eu à Crocq un quel-que-chose organisé contre vous, à mes frais ?

Où en n'en, m'accusez-vous d'une pareille infamie ?

J'espère que vous me ferez l'honneur de me répondre.

Recevez, monsieur, etc.

Voici la réponse de M. Louis Jeziorski :

Monsieur,

En réponse à votre longue lettre quelques mots suffisent.

C'est aux tribunaux d'un côté et à la commission de la Chambre de l'autre qu'il appartient de juger quelle part de responsabilité revient soit à vous, soit aux autres dans les attentats contre la sécurité des personnes et la liberté électorale qui ont lieu dans la deuxième circonscription d'Aubusson.

Recevez, monsieur, etc.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS RADICAUX (1^{re} CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Chers concitoyens,

Nous venons, pour que vous puissiez, le 26 février, voter en toute connaissance de cause, vous soumettre l'extrait du compte-rendu de chacune des réunions qui ont eu lieu, le dimanche 12 février, à Villefranche, centre de la 1^{re} circonscription.

Une première réunion des délégués réunissait deux cents délégués des communes et quarante de Villefranche, elle était donc proportionnelle au chiffre des électeurs inscrits.

Les citoyens soussignés, furent appelés à former le bureau. En premier lieu, le programme suivant fut discuté et voté par article : Siéger à l'extrême gauche. Révision de la Constitution. Séparation des Églises de l'État. Extension des franchises municipales. Réforme de la magistrature, dans le sens le plus démocratique. Service militaire réduit à trois ans, suppression du volontariat. Amélioration du sort des travailleurs, création d'une caisse de retraite pour les invalides du travail. Impôt unique. Instruction laïque, gratuite et obligatoire. Écartement de la présidence tout membre d'une famille ayant régné sur la France ou l'étranger. Tous les votes du candidat et toutes ses propositions devront s'inspirer de ce programme.

En second lieu, il est passé au vote sur le choix d'un candidat, le citoyen Carriez ayant réuni l'unanimité des suffrages, moins deux voix, le président le déclare candidat élu par cette réunion.

Ont signé le procès verbal, les membres du bureau : Vaux-Ducreux, négociant en vins à Beaujeu, président ; Durand père de Villefranche, vice président ; Mogenet, libraire, secrétaire ; assesseurs : Pollet, maire de Saint-Étienne-Lavauronne ; Beau, ancien député, propriétaires à Anse.

Une deuxième réunion publique générale provoquée par une commission d'initiative, qui avait fait afficher partout : que tous les délégués des 74 communes de la circonscription y assisteraient, y étant convoqués, ainsi que les candidats, avait lieu à midi, salle Dagueneuf. Un des organisateurs de cette réunion, pris l'assemblée de choisir son bureau ; les citoyens soussignés furent appelés à en faire partie. Le bureau fut ainsi constitué, les délégués présents furent invités à désigner des candidats ; le citoyen CARRIEZ désigné le premier, vint exposer le programme ci-dessus, et termina son discours par ces mots, unanimement applaudis :

Je suis conservateur de tout ce qui est bon, mais je veux détruire tout ce qui est mauvais et pourrait être une entrave au développement de la République démocratique.

Après l'audition des divers candidats, le président met aux voix les candidatures : celles des citoyens Millon et Thiers ne réunissent que quelques voix, celle du citoyen Carriez est acclamée à une écrasante majorité. Le président déclare alors le citoyen Carriez seul candidat choisi par la réunion publique générale.

Ont signé le procès verbal les membres du bureau : Buckmann, président ; Chanalet, vice-président ; Desgranges, secrétaire, membres de la chambre syndicale des teinturiers ; assesseurs : Duperret, maire de St-Jean-des-Vignes, conseiller d'arrondissement du canton d'Anse, et Pollet, maire de St-Étienne-le-Var.

Chers concitoyens ! Nous venons vous demander de sanctionner par votre vote, le 26 février, le résultat des deux réunions générales du 12 février, en portant vos suffrages, sur le conseiller général du canton d'Anse.

Citoyens ! ne vous laissez pas séduire par les Phrasiers habiles, inconnus encore hier chez nous, et dont les belles promesses seraient vite oubliées ; la confiance n'est pas une chose qui doit s'inspirer à première vue.

Vous avez chez vous, dans notre circonscription, un cultivateur un citoyen, qui depuis sept ans, siège dans les rangs des républicains radicaux au conseil général.

Trois fois élus, avec une majorité toujours grandissante, parce que toujours les électeurs l'ont trouvé ferme et résolu dans toutes les questions tendant à faire faire un pas en avant au progrès et à rendre inébranlable le gouvernement républicain.

Pas d'abstention ! que tous les citoyens soucieux des intérêts de la Patrie et de notre département, aillent aux urnes, porter leur bulletin pour faire triompher la candidature honnête et loyale de notre compatriote, le citoyen

CARRIEZ

Le Comité de l'Alliance :

MOGENET, ancien maire de Villefranche, DURAND père, REBILLARD, négociant en vins, JACQUET, mécanicien, PINET, nouveau, imprimeur, DUPERRÉ, conseiller d'arrondissement du canton d'Anse.

Approuvé : CARRIEZ.

Protestation des membres du bureau de la réunion publique de Belleville.

Nous protestons contre la proposition d'un citoyen de Belleville qui voulait évincer tous les électeurs étrangers au canton.

Nous déclarons que si les candidatures n'ont pas été mises aux voix, c'est par le parti pris des amis de M. Thiers qui craignent que le citoyen Carriez soit acclamé candidat à Belleville.

Nous protestons également contre la manière de faire de M. Lerthier, conseiller général, et organisateur de la réunion, lequel a fait étaler les lampes pendant que nous dressions le procès-verbal de la réunion et avant que les électeurs présents fussent sortis de la salle.

Pour le bureau de la réunion de Belleville,

Le vice-président, BRUN.

Assesseur, DUPERRAY, conseiller d'arrondissement.

Le secrétaire, CLÉMENT fils.

CONCERT DE L'UNION LYONNAISE

Sous ce titre : l'Union Lyonnaise, les employés de commerce et d'administration ont fondé une société de secours mutuels dont le développement a pris un essor rapide et dont la prospérité a toujours été en grandissant.

Cette société donnait hier, dans la salle du Casino, son concert annuel. Fête de bienfaisance, fête de charité, dont l'état exceptionnel et la magnifique succès ont été pour les organisateurs une récompense précieuse et seront pour les pauvres une source de profit.

Malgré la redoutable voisinage du Théâtre-Bellecour, malgré l'attrait presque invincible exercé sur le public par l'orchestre qui a nom Sarah Bernhardt, la coquette salle du Casino, regorgeait de spectateurs.

Pas une place qui ne soit occupée.

Le concert a été un long enchantement.

Nous avons retrouvé et applaudi ces artistes généreux, dont le caractère est à hauteur du talent, ces artistes toujours prêts à soulager une misère, à secourir une infortune.

L'ouverture du *Lac des Fées* exécuté par la *Cécilienne*, a valu à cette excellente Société et à l'habile chef qui la dirige, M. Marc Jandard, une double salve d'applaudissements.

Une des meilleures chorales de notre ville, l'*Harmonie Lyonnaise*, a chanté avec infiniment de goût et avec une étonnante justesse, un chœur rempli de difficultés qui a mis en relief les merveilleuses qualités que cette société possède.

Mlle Fincken, dans l'air des Bijoux de Faust ; M. Séguin, dans une délicieuse mélodie de Gounod, ont fait grand plaisir.

M. Quoyrel a chanté avec un grand style l'air des *Sapins*, du regret de Pierre Dupont, et M. Barke s'est révélé sous un jour tout nouveau, en disant avec infiniment de verve, une chansonnette de genre, et en réhabilitant une tyrolienne jadis célèbre, par la façon brillante dont il l'a enlevée.

M. Gerbert a dit, avec sa chaleur communicative, et le talent de diction qu'on lui connaît, une des plus belles poésies de François Coppée.

Le *grand attrait* de ce concert était la présence de M. Marsick, un des plus célèbres violonistes de notre époque.

M. Marsick possède le talent le plus complet qu'on puisse imaginer ; son jeu est d'une correction rare et son chant d'un sentiment infini. Il possède encore de brillantes qualités comme exécutant.

Le *Nocturne* de Chopin, la *Mazurka* de Wieniawski et la *Danse espagnole* de Sarasate, ont été particulièrement applaudis.

L'incomparable talent de ce charmer ne doit point nous faire oublier deux musiciens de grand mérite : Mlle Jacquemont et M. Forestier, qui se sont acquittés de leur tâche d'accompagnateurs, — tâche ardue — avec un dévouement, un zèle et une habileté dignes de tous nos éloges.

En somme, grand succès pour les organisateurs de cette fête de bienfaisance, pour les excellents artistes qui y ont pris part, et merci à ceux qui nous ont fait passer des heures bien douces, trop tôt envolées.

CHRONIQUE AGRICOLE

LA CULTURE DE L'ASPERGE EN PLEIN CHAMP

La culture de l'asperge en plein champ, peu connue jusqu'à présent, est appelée à rendre de réels services dans les pays où elle est possible, je pourrais dire dans presque tous les pays, parce que le Nord, aussi bien que le Midi nous en fournissent des exemples de plus en plus convaincants.

Dans le Loiret, certains cultivateurs arrivent à avoir un bénéfice net de 5,000 à 6,000 fr. par an, par hectare, avec la culture de l'asperge à la charrue et, si l'on considère que dans beaucoup d'endroits l'asperge pousse dans une certaine mesure, remplacer la vigne, attendu que la produc-

tion est bien loin d'être au niveau de la consommation, on peut recommander cette culture sans avoir la crainte d'induire qui que ce soit en erreur.

A ce sujet, M. Rouget, cultivateur dans le Var, vient de communiquer à la société d'agriculture de Toulon un rapport dont j'extrais les passages suivants desquels on peut retirer de réels avantages.

Comme premier point et comme base de toute bonne plantation, l'achat de greffes de premier choix, sortant d'une maison spéciale et recommandable, est de première nécessité. L'établissement de notre collègue, M. Godefray Lehoucq, à Argenteuil, est une maison de ce genre.

La plantation en novembre est très recommandable par tous les horticulteurs du Nord, mais j'en ai été peu satisfait et je n'hésite pas à la déconseiller. Si l'hiver est au pluviométrique et très froid, la greffe souffre, la moitié ne pousse pas et l'autre moitié manque de vigueur.

La saison la plus favorable est, selon moi, fin janvier ou commencement de février. La terre devra, pour cette époque, avoir été bien préparée, exempte de chiendent et de pierres, labourée à 0 m. 30 de profondeur seulement ; les rayons tirés à la charrue, en ligne droite distants de 1 m. 20 les uns des autres, ouvertes de 20 à 25 centimètres de profondeur (20 centimètres la terre est humide et 25 si elle est sèche).

Les greffes seront placées au fond des rayons à 1 m. de distance et bien à plat ; elles seront immédiatement recouvertes d'une couche de 0 m. 10 de terre.

En avril, lorsque l'asperge a poussé, pour la réussite de la culture, il est nécessaire de prendre sur l'ados la quantité de terre nécessaire pour couvrir le fond du rayon de 10 à 12 centimètres de terre meuble, détruire les mauvaises herbes en été, biner plusieurs fois le pied de la plante, et tout sera fini pour la première année.

En octobre ou aux premiers jours de novembre, la terre mise en avril sera retirée et remise sur l'ados. Aussitôt cette opération terminée, la fumure devra avoir lieu, et fumure partielle et toute particulière. D'abord il faut éviter que le fumier touche le collet de la griffe, il doit être placé entre chaque asperge en forme de petits tas et recouvert de terre. Lorsque l'été arrivera, pour préserver la plante de la sécheresse, il sera bon d'abattre l'ados et de niveler le sol. Les soins de propreté et de binage seront continués comme l'été précédent.

En hiver, l'ados sera réformé après avoir été totalement préalablement pioché et fumé ; les rayons présenteront le même aspect qu'ils avaient la première et la deuxième année.

Le printemps de la troisième année arrive, c'est l'époque de la première récolte, petite récolte, car le quart seulement des asperges sont bonnes à couper. Avant la coupe on choisira le quart des pieds les plus robustes, et dont il est très facile de s'assurer par la grosseur des turillons ; les tiges d'asperges doivent être coupées en divers à vingt centimètres du sol, et les turillons conservés jusqu'à la coupe. A cette époque ils sont à demi-pourris et se détachent facilement. Ce quart donc plus robuste, choisi dans toute l'aspergerie, sera butté, chaque griffe recevra 20 centimètres de bonne terre, elle devra être mise en forme de butte et prise sur l'ados.

Les premiers rayons du soleil de mars réchaufferont le sol, et l'asperge ne tarde pas à montrer la tête, elle traverse facilement la couche saubonneuse et apparaît à l'extérieur ; c'est le moment précis de la coupe pour la première fois, deux centimètres suffisent hors de terre et y comprenant les 20 centimètres de la butte et les trois centimètres existant sur la griffe, on arrive à avoir une longueur de 30 centimètres nécessaire pour la vente à Paris. On ne devra pas couper une seule asperge sur les griffes non buttées ; la récolte de ces dernières ne commencera qu'à la quatrième année.

Cette coupe de la première année ne doit pas dépasser trois semaines. Après la récolte, l'ados sera détruit et le terrain nivelé comme l'année précédente. Au printemps de la quatrième année, c'est-à-dire trois ans après la plantation la récolte totale est arrivée à la durée de la cueillette pourra atteindre un mois et demi ; toutes les griffes auront dû être buttées.

La fumure continuera en hiver ; une année l'ados, une autre les rayons. Cependant, à partir de la cinquième année, les tiges devront être de moins en moins profondes car à cet époque les racines pousseent du collet et si on déchaussait comme les autres années, on couperait inévitablement les racines.

Reste le moyen à employer pour cueillir l'asperge ; beaucoup de systèmes ont été préconisés, beaucoup d'instruments appliqués, peu ont donné de bons résultats. Je me suis fixé à l'outil le plus simple, le tranchet de cordonnier aiguisé d'un bout et rond de l'autre : c'est la partie non tranchante qui me sert pour l'opération.

Couper l'asperge est la méthode la plus désavantageuse, on laisse en terre le quart de la tige, elle empêche aux nouveaux turillons de se reproduire, elle se pourrit et altère la plante.

Il faut découler l'asperge et non la couper ; cette opération demande un peu d'habitude ; cependant une femme, après quelques jours d'essai, arrive à découler dans sa journée dix kilos d'asperges. Il suffit d'abattre avec la main la butte saubonneuse, suivre avec le tranchet l'asperge jusqu'au collet, donner un coup sec pendant que la main gauche opère une petite traction de bas en haut et l'asperge cède.

Il n'y a plus qu'à reformer la butte avec la main et l'opération est terminée. Je n'ai parlé ni du bottelage, ni du rendement.

Le bottelage est une opération très facile avec un moule à la botte pour Paris se fait de 2 kilos.

Dans ma prochaine chronique, je traiterai de la culture de l'asperge à la charrue, telle qu'elle est pratiquée dans certains pays et notamment dans le Loiret.

A. DUBRE.

THÉÂTRES

SARAH-BERNHARDT

Hier, au Théâtre-Bellecour, Sarah-Bernhardt faisait ses adieux.

Il y avait foule et le succès de l'excellente artiste a été considérable ; les ovations ont été enthousiastes et nombreuses. La grande tragédienne emportera certainement le meilleur souvenir de notre ville et y laissera de profonds regrets et de grandes sympathies.

Un de nos confrères de Paris raconte un singulier procès de la grande artiste, qui donne une parfaite idée de son caractère si original et si excentrique.

Voici ce qu'il dit à ce sujet : Il y a deux ans, il prit fantaisie à Mlle Sarah-Bernhardt de se faire photographe, cachée tout de son long, dans le fameux cercueil capitonné de soie que les habitués de son hôtel connaissent.

C'était une idée fantasque ; mais, comme les fantaisies de la célèbre artiste n'étaient déjà plus à compter, M. Mélandri, le photographe, consentit à la portraiturer ainsi.

Le modèle ayant simulé pendant l'opération l'impossibilité de la mort, le cliché fut on ne peut plus réussi — et quelques jours après M. Mélandri soumettait à Mlle Sarah-Bernhardt des épreuves irréprochables.

— Je vous fais un marché, dit la fantasque Dona Sol... jurez-moi de ne mettre en vente ces épreuves qu'après ma mort.

— Après votre mort ? — Oh ! elle arrivera plus vite que vous ne croyez, je m'engage à mourir d'ici à un an.

— C'est une plaisanterie ? — Non, c'est un pressentiment, et mes pressentiments ne me trompent jamais. Du reste, si, passé ce délai, je suis encore de ce monde, je vous autorise à tirer autant d'épreuves que vous voudrez et à les vendre le prix qui vous conviendra.

M. Mélandri consentit à cet étrange marché, et pendant un an pas une épreuve ne sortit de son atelier.

Mais si M. Mélandri tenait sa parole, Sarah-Bernhardt ne songerait pas du tout, heureusement, à accomplir sa promesse, et ses triomphes d'Amérique venaient apprendre à l'infortuné photographe que son modèle était vivant et bien vivant.

Fatigué d'attendre et de laisser au fond d'un carton un stock d'épreuves que les papiers se seraient arrachés pour en décorer leurs vitrines, M. Mélandri écrivit à Mlle Sarah-Bernhardt d'avoir à exécuter le lugubre marché qu'elle avait proposé elle-même.

— Patientez encore un peu, répondit l'ex-pensionnaire du Théâtre Français. Dès que mon engagement en Amérique sera terminé, je tiendrai celui que j'ai contracté envers vous.

Un an s'étant de nouveau écoulé, résultat, M. Mélandri, à bout de patience, a écrit de nouveau à Mlle Sarah-Bernhardt que, puisqu'elle n'exécutait pas ses conventions, rien ne le forçait à tenir les siennes, et qu'il allait mettre en vente les fameux portraits.

Sarah-Bernhardt, cherchant évidemment à gagner du temps, a télégraphié au photographe qu'elle avait promis de *exécuter trois pièces à Paris*, mais qu'après ces trois créations, aucun obstacle ne s'opposerait à l'exécution de sa terrible promesse.

M. Mélandri, trouvant que la création des pièces susdites reculait indéfiniment la vente des fameuses épreuves, vient de soumettre son cas au tribunal de commerce... Pour un étrange procès, voilà, n'est-il pas vital, un étrange procès !

J. DAVENY.

THÉÂTRE DE LA GAITÉ (7, rue Didier)

Aujourd'hui lundi, 20 février, grande représentation au bénéfice du Sou des Ecoles, le *Vieux caporal*, drame en 5 actes, par MM. Dumanoir et Denery.

Conférence par M. Mure.

Ouverture par la fanfare l'Echo fraternel, grande fantaisie.

Pendant la quête, qui sera faite entre le 3^e et le 4^e acte, la *Marseillaise*, par l'Echo fraternel. Par redoublés par la Fanfare.

MÉNAGERIE BIDEL

De nombreuses demandes ayant été faites à M. Bidel, le grand nombre d'entrées qu'il s'est vu dans l'obligation de refuser hier, faute de place et à l'occasion des jours gras, il donnera, aujourd'hui lundi et demain mardi gras, une grande séance extraordinaire de jour, à 4 heures, indépendamment de celle du soir.

Ouverture des bureaux à 8 heures.

Voilà un spectacle émuant qui attirera certainement beaucoup de monde.

EDEN-THÉÂTRE DELILLE

Tous les soirs, Spectacle varié

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

Par MM. A. DELILLE et

A destination. Le directeur de la poste fit exécuter une active surveillance. Samedi, une lettre chargée contenant 600 francs était adressée à un habitant de ce quartier. La lettre ne parvint pas au destinataire; le facteur l'avait soustraite à son profit.

Averti le soir même, M. Marroix, commissaire de police, s'est présenté le lendemain au domicile du facteur; mais ce dernier avait disparu, emportant non seulement les 600 fr. contenus dans la lettre, mais encore 300 fr. appartenant à sa femme.

Le commissaire de police du quartier du Jardin des Plantes, informé que le sieur François Curia, bûcheron, demeurant montée de la Grand-Côte, 53, au 2^e, n'avait pas été aperçu par ses voisins depuis plusieurs jours, s'est rendu à son domicile accompagné d'un serrurier requis à cet effet.

La porte ayant été ouverte, ce magistrat se trouva en présence d'un lugubre spectacle.

Curia était étendu dans sa cuisine, ne donnant plus signe de vie.

Tous les secours étaient inutiles, la mort remontait à 24 h. environ.

Des constatations faites par le docteur Coutagne, médecin au rapport, il résulte que le décès doit être attribué à la rupture d'un anévrisme.

Hier, à 9 heures du soir, le claquon d'alarme se faisait entendre dans le quartier des Terreaux.

Un incendie venait d'éclater, rue Neyret, dans un hangar contigu au local occupé dans cette rue par un cercle catholique.

Les pompes de la 1^{re} et 4^e compagnie, amenées rapidement sur le lieu du sinistre et mises aussitôt en batteries, ont combattu avec beaucoup de vigueur le fléau destructeur.

On a dû se borner à préserver les constructions voisines.

A 11 heures, on était maître du feu. Les pertes, peu importantes, sont couvertes par une assurance.

Sur le lieu du sinistre, nous avons constaté la présence de M. Duplaquet, commissaire de police du quartier, du capitaine Billon et du lieutenant Lombard, des sapeurs-pompiers.

Le service d'ordre était fait par un détachement du 105^e de ligne, sous les ordres d'un capitaine.

Les gardiens de la paix de service sur le quai de la Guillotière, ont trouvé dans la soirée d'avant-hier, un malheureux, le nommé Debollin Alphonse qui, gravement indisposé, s'était affaissé sur le sol, privé de connaissance.

Par leurs soins, le pauvre homme a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Un vieillard de 66 ans, le nommé Emmanuel Clément, a été renversé sur la place du Pont à la Guillotière, par une voiture de place appartenant à la Compagnie générale.

Relévé aussitôt et transporté à la pharmacie Enjolras, cours de Broches, il a reçu tous les soins que nécessitait son état.

L'accident dont il a été victime, n'aura pour lui aucune conséquence fâcheuse, ses blessures n'offrant aucune gravité.

Dans la soirée d'avant-hier, la dame Flinden, demeurant rue Bugand, a surpris dans la cour de son domicile, un quidam qui était en train d'envoyer du linge qu'elle avait mis sécher sur une corde.

Celui-ci l'ayant aperçu à son tour s'est enfui à toutes jambes, abandonnant ses souliers sur le théâtre de son exploit, mais emportant dans un sac dont il était muni, du linge représentant une certaine valeur.

M^{me} Flinden qui a trouvé la compensation maigre, a déposé une plainte.

La dame L..., qui passait avant-hier dans la rue de la Barre, au bras de son mari, a été prise subitement d'une violente attaque de nerfs.

Grâce aux soins empressés qui lui ont été prodigués dans une pharmacie voisine, elle a repris connaissance au bout de quelques minutes, et a pu regagner à pied son domicile.

On annonce l'arrestation d'un sieur A..., ouvrier chapelier, inculpé d'avoir détourné une somme importante au préjudice d'une société de secours mutuels, dont il était le trésorier.

Le sieur B... est un mari brutal, jaloux et vindicatif.

A la suite d'une querelle de ménage provoquée par lui, il a frappé sa femme avec une violence telle que celle-ci a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un piteux état.

B... a été écroué sous l'inculpation de coups et blessures.

Un nouveau vol à l'Américaine.

Le nommé Boissin, garçon de peine au service de Rundilly, négociant, rue Saint-Joseph, a été victime d'un vol de deux mille francs, vol commis avec une rare habileté par deux individus restés inconnus.

Sur sa plainte, le commissaire de police du quartier a commencé une information.

Nous avons annoncé hier, l'arrestation d'un sieur Antoine Goin, habitant la Croix-Rousse, inculpé d'attentat à la pudeur sur une petite fille âgée de 5 ans.

Ce triste personnage bien connu pour ses opinions cléricales, débauché de boissons, et non marchand de tabac, comme nous l'avons dit avec plusieurs de nos confrères.

En attendant sa comparution devant les assises, il a été écroué à la prison St-Paul.

Comité de l'Alliance.

La commission exécutive et les délégués des groupes sont convoqués d'urgence aujourd'hui lundi 20 février à 8 heures précises du soir, au local habituel.

Le secrétaire, B. CHARVET.

Le « Droit Social ».

Les actionnaires et adhérents au Droit Social, St-Fonds, Grand-Trou, Moulin-à-Vent et Guillotière, sont convoqués d'urgence à une réunion qui aura lieu le 22 courant, à 8 heures du soir chez le citoyen Fayolle, route de Vienne, 91.

Son des Ecoles.

Le conseil du 5^e arrondissement est convoqué pour mardi 21 février courant à 8 h. du soir, chez le citoyen Saunier, rue Saint-Georges.

Le Secrétaire, BORDET.

DEPARTEMENTS

RHONE.

Tarare. — Un individu d'origine suisse, s'est pendu dans son domicile, place d'Armes à Tarare, hier samedi, à deux heures du soir.

Fishbacher était fabricant de broderies.

On ignore ce qui a pu pousser à se donner la mort.

LOIRE.

Saint-Etienne. Le maire de la ville de Saint-Etienne invite les jeunes gens de la classe de 1881 et les journeux des classes de 1879 et 1880, qui ont des droits à la dispense légale, à faire valoir, tels que ceux conférés par les positions d'anciens d'orphelins, fils unique ou aîné de veuve, frère d'un militaire en activité ou mort au service, fils unique ou aîné de septuagénaire, etc., à se présenter immédiatement au bureau militaire, à l'Hôtel-de-Ville, afin de faire établir leur titre à la dispense, conformément à la loi.

Voici la marche des trains sur la ligne de Saint-Etienne à Firminy, dont l'ouverture aura lieu jeudi prochain, 23 courant :

Premier départ de Bellevue, à 6 heures 35 du matin, et ensuite de deux heures en deux heures; dernier départ, à 6 heures 35.

Premier départ de Firminy, à 7 heures 30 du matin; dernier départ, à 7 heures 20 du soir.

Arrêts intermédiaires: Bellevue, Croix-de-l'Horre, Ricamarie, Montrambert, Pont-

charra, rue Fageolles, Chambon, usine à gaz, chemin du Mas, Firminy.

INFORMATIONS MILITAIRES.

Demain lundi 20 février, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu, salle des écoles du 38^e de ligne, à la caserne, une conférence pour MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale.

Nous rappelons à ces officiers qu'ils peuvent assister en tenue bourgeoise à cette conférence comme à celles qui suivront.

Les renseignements d'après lesquels nous avons annoncé hier qu'un accident de tramways avait eu lieu rue d'Annonay, étaient non-seulement erronés, mais encore complètement inexacts.

Nous le reconnaissons d'autant plus volontiers que notre bonne foi a été surprise et nous nous empressons de dire qu'il n'y a pas eu d'accident.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal se réunira demain lundi pour discuter le rapport de la commission nommée pour étudier la question de subvention à allouer au directeur de notre grande scène pour la saison prochaine.

GRAND-THEATRE.

Demain lundi, La Mascotte.

Mardi : Desorçons, avec le concours de Mlle Marie Kolb, de l'Odéon.

ISERE.

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS MUSICALES.

Grenoble. — La commission municipale convoquée spécialement pour se prononcer sur la répartition d'une somme de 2,000 fr. inscrite dans le budget de 1882, en faveur des sociétés musicales de Grenoble, a voté :

Pour l'Echo de la Tranche, 700 fr., pour l'Echo des Alpes, 700 fr., et 200 francs pour chacune des sociétés suivantes :

Fanfare grenobloise, Enfants du Drac, Union chorale.

ARRESTATION.

Le nommé Joseph Bompard dit Eymieu, âgé de 48 ans, a été arrêté hier pour vol d'une paire de vieux souliers et d'un sac contenant des chiffons et des papiers, au préjudice du sieur Drouillet, marchand de chiffons.

ACCIDENT DE VOITURE.

Hier, dans l'après-midi, au moment où il passait rue Trés-Clochers, M. Rapellez, cultivateur à Brignoud, a été renversé et blessé à la jambe par une voiture conduite à toute vitesse par le domestique de M. Tarajal, garçon boucher.

Procès-verbal a été dressé contre le boucher et son domestique.

VIOLENT INCENDIE.

Dans l'après-midi de mercredi dernier, un violent incendie dont les causes sont accidentelles, s'est déclaré dans un grand corps de bâtiment situé sur la commune de St-Martin d'Uriage.

L'habitation, un moulin à blé à deux tours et ses accessoires, une batteuse et une scie circulaire sont devenus la proie des flammes.

Cette construction était habitée par le propriétaire, M. Augustin Chaix et son fermier, M. Eugène Germain.

Malgré le prompt secours on n'a pu sauver que le mobilier de deux ménages et un pressoir à huile.

Les pertes totales s'élèvent à la somme de 43,000 fr. et sont réparties ainsi qu'il suit :

Pour M. Chaix, 36,000 fr., assuré à la Centrale, M. Germain n'étant pas assuré; ses pertes s'élèvent à 7,000 fr.

Le propriétaire de l'immeuble, a en outre perdu dans cet incendie cinq billets de banque de 100 francs.

Vienne. — Voici le texte de l'arrêté déclarant d'utilité publique la création d'un quartier de cavalerie et établissement d'un champ de manœuvres, à Vienne.

Le préfet du département de l'Isère, chevalier de la Légion d'honneur.

Un décret en date du 6 février courant, déclarant d'utilité publique, dans la ville de Vienne :

1^o La création d'un quartier de cavalerie et l'ouverture de voies d'accès;

2^o L'établissement d'un champ de manœuvres.

Un plan et état parcellaires des terrains à occuper pour ladite rectification.

Vu la loi du 3 mai 1841.

Arrêté.

Art. 1^{er}. — Les plans et état parcellaires susvisés seront déposés pendant huit jours à la mairie de Vienne, afin que tout intéressé puisse en prendre connaissance, et, cas échéant, présenter ses observations.

Art. 2. — Le délai de dépôt courra de l'avisement qui en sera donné par

coup cette nuit... — je me suis dit qu'en échange de votre radieuse jeunesse je vous devais un nom rayonnant, et je n'ai plus hésité...

— Ainsi, votre décision est prise?... — Irrévoquablement... — Je ne tauterai donc pas de la combattre...

— Vous le feriez en vain... — La séparation me sera pénible, mais je vivrai avec votre souvenir, j'attendrai de vous de longues lettres, je vous écrirai chaque jour.

— Vous me le promettez, ma chérie?... — murmura le comte, dont l'attitude si correcte de Marie dissipait de plus en plus les soupçons.

— Ce sera pour moi un devoir et une joie... — mon unique joie... — Bien vrai?... — En doutez-vous?... — Non je n'en doute pas... je n'en veux pas douter...

Et M. de Vergis, attirant la jeune femme dans ses bras, lui posa ses lèvres sur le front.

Malgré sa force de volonté, la comtesse frissonna de tout son corps sous le baiser de son mari.

— Quand partirez-vous?... — demanda-t-elle d'une voix tremblante.

— Après-demain... — dit-il.

— Si vite?... — Il le faut... Dès aujourd'hui je vais commencer mes préparatifs.

— Votre absence sera-t-elle longue?... — Je ne saurais lui assigner un terme précis... Peut-être durera-t-elle plusieurs mois, ainsi qu'hier je vous le disais.

— C'est le salut!... — pensa Marie.

M. de Vergis reprit :

— Il nous reste maintenant à traiter une question très importante... — Avez-vous l'intention de rester à Paris pendant mon séjour à Berne?

— Non, certes!... — Je ne suis pres-

l'accomplissement des formalités indiquées à l'article 3 ci-dessus.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés de la commune de Vienne, conformément aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841.

Il sera en outre inséré dans un journal de l'arrondissement.

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée M. le Sous-Prefet de Vienne.

La nuit passée un vol a été commis sur la place de Mirmont.

Des voleurs se sont introduits avec effraction dans l'établissement de M. Bonnard, cafetier, et ont dérobé une trentaine de bouteilles de liquors.

Ils ont ensuite forcé le tiroir du comptoir et ont enlevé une somme de quinze francs environ qui s'y trouvait.

La police recherche activement les auteurs de ces méfaits qui se multiplient depuis quelque temps, et nous avons tout lieu d'espérer qu'ils ne tarderont pas à tomber entre ses mains.

Variétés

LA FIANCÉE DU FOU

(DRAME BÉARNAIS)

(Suite et fin)

— Un jour vous me rendrez justice, fit doucement l'aubergiste. Vous n'avez plus de fiancé, il faudra pour tant bien en accepter un autre que Jean-

Jeannou. — Jeanne est mon fiancé comme jadis! je l'aime plus que jamais! je serai sa femme, et je trouverai plus de bonheur à soigner le pauvre fou qui s'est dévoué pour moi qu'à porter le nom du plus riche et du plus noble! Faut-il encore une fois vous dire de sortir?

Pierre Lambesc s'enfuit, et n'osa plus, pendant six mois, reparaitre devant Angèle.

Jeannou, désormais incapable de remplir ses fonctions de guide, vivait auprès des deux femmes. Il travaillait avec ardeur à cultiver le jardin, à débarrasser la direction d'Angèle, les décombres amoncelés par l'incendie.

Grâce à lui deux chambres pouvaient encore être habitées; l'une était occupée par les femmes, l'autre par le fou, chez qui parfois quelques vagues lueurs de raison donnaient à sa fiancée l'espoir qu'un jour peut-être il serait complètement guéri. Jeannou se montrait d'ailleurs doux et inoffensif.

Le nom seul de Pierre Lambesc lui causait une irritation de nature à déterminer chez lui de véritables accès de fureur. Angèle et son aïeule évitaient soigneusement de parler devant lui de l'aubergiste.

Les habitants de la cabane ruinée, quoique accablés sous le poids d'une tristesse en harmonie avec la grandeur austère du cadre formé par les sombres forêts et les rochers abrupts, jouissaient cependant d'un calme relatif, d'où n'était point banni tout espoir de voir luire des jours meilleurs. C'est à ce moment que nous faisons connaissance avec les fiancés Béarnais, dont l'histoire a pris rang parmi les dramatiques légendes montagnardes racontées aux veillées d'hiver.

Angèle, avant de partir avec son troupeau, comme elle le faisait chaque jour, voulait dire adieu à Jeannou, qu'elle croyait occupé à travailler au jardin. Ursule la prévint que celui-ci avait, depuis plus d'un quart-d'heure, quitté la maisonnette.

— Pauvre garçon! dit la chevière, il se fait une fête de me surprendre en me rencontrant en chemin; je vais me dépêcher pour ne pas le faire attendre trop longtemps.

Comme elle se disposait à prendre le sentier où son fiancé avait l'habitude de la rencontrer, elle se trouva en face de Pierre Lambesc.

— Il y a longtemps que nous ne nous sommes vus, dit-il d'un ton railleur; mais le temps ne vous a sans doute point paru aussi long qu'à moi. Vous êtes tout occupée de votre fiancé, et je

ne comprends. Un garçon si beau, si intelligent, si raisonnable! surtout! — Il est tout ceci pour moi, puisque je l'aime! répliqua brusquement la jeune fille, faisant mine d'écartier, avec le grossier parapluie dont elle se servait comme d'un bâton, l'aubergiste qui lui barrait le passage.

— Pas si vite, ma belle! continua Lambesc. Vous vous pressez pour rejoindre votre bien-aimé Jeannou; mais il a été si effrayé en me voyant qu'il a changé de direction. Il a pris par la nouvelle route du Hourat. Tenez, la peur, sans doute, lui a donné des jambes, car je l'aperçois déjà là-haut. Le voyez-vous?

Angèle, tournant les yeux vers la gorge du Hourat, où le furieux torrent du Lariénès s'élançait entre deux murailles de rochers presque à pic, aperçut, en effet, sur la nouvelle route conduisant de la montagne au village des Baux Chaudes, son fiancé, qui de loin semblait la regarder causant avec Lambesc.

— Mon Dieu! il vous a vu! fit-elle en palissant.

— Eh bien! quand il m'aurait vu causant avec vous, où serait le mal? dit l'aubergiste riant de sa terreur. En vérité, puisque je lui fais si grand peur j'ai envie de m'amuser à ses dépens! La route est à tout le monde; je vais vous accompagner!

— Non! dit résolument Angèle, car je rentre au logis.

— En ce cas j'irai seul à sa rencontre, le prévenir que vous avez changé d'avis.

— Non! Pierre Lambesc, ne le faites pas si vous tenez à la vie! dit la jeune fille joignant les mains. Vous êtes mon ennemi, mais je ne veux pas votre mort. Si vous vous obstinez à irriter Jeannou il peut, dans sa folie, vous donner un mauvais coup.

— Bah! il n'est pas si méchant que vous le prétendez. D'ailleurs, un homme en vaut un autre; je ne me laisserai point frapper par ce maudit fou!

Sans écouter Angèle, qui le suppliait encore de renoncer à son dessein, Lambesc s'engagea sur la route parcourue par Jeannou. La jeune fille, le cœur serré par une horrible angoisse, le suivit de loin, observant tous les mouvements de son fiancé, qui s'avancait lentement à la rencontre de l'aubergiste.

Tout à coup, elle le vit s'élançant sur son rival. Une épouvantable lutte s'engagea au-dessus du torrent, entre les deux hommes, dont chacun s'efforçait de précipiter son adversaire dans le gouffre. Angèle, folle de terreur, se mit à courir en appelant Jeannou. Quand elle arriva près de lui, le fou, les yeux hagards, l'écrue aux lèvres, tenait, suspendu au-dessus du torrent, Pierre Lambesc, à qui l'effroi avait fait perdre connaissance.

— Jeannou! arrête! ne le tue pas! cria Angèle d'une voix déchirante.

Ce fut le signal. Le fou, écartant les bras, laissa tomber le corps, sur lequel se refermèrent aussitôt les ondes bouillonnantes du torrent.

— Ensuite il se retourna en riant vers Angèle, que l'horreur paralysait. Soudain, ses yeux s'injectèrent de sang; il s'écria :

— Encore toi, Pierre Lambesc! ton fanatisme me poursuivra donc sans cesse.

Il saisit la malheureuse fille, qui se débattait en criant :

— Jeannou, reviens à toi! C'est moi, Angèle, la promise! Veux-tu donc me tuer aussi?

— Ma promise! dit le fou, dont le visage prit une expression de douce mélancolie. Qui, je me souviens!... j'avais une promise; j'allais l'épouser, j'étais heureux! Pourquoi donc ai-je tant souffert?... Mais le temps de la souffrance est passé!... Viens, ma bien aimée; c'est aujourd'hui le jour des noces; Pierre Lambesc, notre ami, nous attend à la chapelle... Viens ma promise! viens le rejoindre! Encore quelques instants et nous serons unis sous le regard de Dieu!

Angèle le contemplait, anxieuse, se demandant si l'accès de délire furieux

était passé. Le fou appuya ses lèvres sur le front de la jeune fille; puis, avant qu'elle eût pu prévoir son mouvement, il l'enleva dans ses bras, et, à son tour, s'élança dans le gouffre avec elle...

Les eaux du Lariénès ont rejété, dit-on, le corps de Pierre Lambesc; mais elles ont gardé les cadavres d'Angèle et de Jeannou. La vieille Ursule n'a survécu que peu de temps à sa petite fille. Quand un voyageur, visitant la vallée du Gave d'Ossau, remarque les ruines abandonnées d'une humble maisonnette, les guides, confondus du pauvre Jeannou, lui racontent l'histoire des fiancés Béarnais.

GEORGES D'ALBRAYS.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui, lundi, 20 courant, à 4 h. 3/4 auront lieu les funérailles de la citoyenne

Blanche-Annette DESCHAMPS

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue S-bastien-Gryphe, 71, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Aujourd'hui, lundi, 20 courant, auront lieu les funérailles de la citoyenne

ARBARETTE

née Annette Bouvier

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Neuve-Saint-Michel, 23, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

SOUSCRIPTIONS

Son des Ecoles

Collecte faite à la suite d'un enterrement, versée par les citoyens Astonel et Bollet, 3 fr. 50 c.

Cueillette faite après le manque d'une nuit de nocce, versée par les citoyens Peloussat et Antonin, à fr. 10 c.

BULLETIN OUVRIER

Monsieur le rédacteur en chef du

Réveil Lyonnais,

Veillez bien insérer l'appel suivant fait aux jeunes libres-penseurs socialistes de tous les arrondissements de Lyon qui veulent faire partie de la société La Jeune Libre-Pensée sociale de Lyon.

Tous les jeunes gens républicains, socialistes, libres penseurs qui veulent faire partie de ladite société sont priés de venir se faire inscrire les lundis et les jeudis aux adresses suivantes, de 6 h. à 10 heures du soir :

2^e arrondissement, Laverrière, rue de la Barre, 16;

3^e arrondissement, Fichet, rue Moncey, 54 et Teyre, rue Pierre-Corneille, 168;

5^e arrondissement, Gervais, rue des Tuilleries, 23, à Vaise.

La Jeune libre pensée sociale de Lyon n'a rien de commun avec les anarchistes.

Dans l'attente que la jeunesse républicaine réponde à notre appel, nous avons l'honneur de vous dire adieu et fraternité.

Pour la Commission :

Jules Dix.

AVIS aux coiffeurs. — Tous les souscripteurs du bal dernier, 6 février, sont convoqués pour aujourd'hui, à neuf heures et demie du soir, café Laverrière, rue de la Barre, 16.

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Montagne). — Syndicat général. — Les membres du syndicat général sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui à huit heures et demie du soir, au café Thomassot, place de la Croix-Rousse, 8 au 1^{er}.

Le Président du syndicat général, DULLIARD.

Tannerie et corroierie lyonnaise. — Les ouvriers tanneurs et corroyeurs de Villeurbanne et des environs sont convoqués d'urgence pour la réunion qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures 1/2 du soir, au café Totin, place de la Mairie (Villeurbanne).

ORDRE DU JOUR :

Rapport de la délégation. — Communications importantes.

Les Délégués.

Madame de Vergis rentrée dans sa chambre se laissa tomber sur un siège anéanti par la lutte contre elle-même qu'elle venait de subir.

Des bruissements étranges remplissaient son cerveau; — les bonds désordonnés de son cœur l'épouvantaient.

Elle joignit les mains et balbutia :

— Mon Dieu! vous avez en pitié... — Vous me venez en aide dans ma détresse immense... — Il part!... — Je suis sauvée... — Mon enfant pourra naître!

Un peu remise de son émotion écrasante elle s'assit devant son petit bureau de laque rouge et écrivit à Madeleine, sa vieille nourrice, la femme du gardien des Epines-Blanches.

Puis, sur une autre feuille de papier et d'une écriture déguisée, elle traça les lignes suivantes :

« L'espoir est revenu. — Demain je serai loin de Paris. — Attendez une lettre de moi... Ne tremblez plus pour moi... Aimez-moi... »

XVIII

Madame de Vergis plaça, sans lui donner la forme d'une lettre, le papier sur lequel elle venait d'écrire, le met comme la veille dans son corsage et sonna sa femme de chambre.

— Juliette, — lui dit-elle, — appelez le valet de chambre et qu'il vous aide à descendre deux grandes malles.

— Madame la comtesse va faire un voyage! — s'écria la soubrette très surprise.

— Qui, mon enfant... — Et madame la comtesse m'emmena? — Marie secoua la tête et répondit :

— Non... — Je n'ai rien de besoin de personne... — Je pars demain pour Nice, où M. le comte viendra me rejoindre après-demain... — Occupez-vous de mes préparatifs...

(A suivre.)

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

KAVIRIA DE MONTMIRIN

DEUXIEME PARTIE

Le Prince Totor

(Suite.)

— Pour moi!... — répéta Marie très surprise.

M. de Vergis allait répondre.

Le valet de chambre coupa l'entretien en annonçant le déjeuner.

— Je vous expliquerai cela tout à l'heure... — reprit le vieillard, en offrant son bras à la comtesse pour la conduire à table à manger.

La jeune femme n'avait pu se défendre d'une passagère inquiétude; mais voyant que son mari paraissait calme et presque joyeux, elle se rassura et elle allait questionner, un regard du comte lui fit comprendre qu'il désirait ne point parler devant la domestique.

Le repas ne dura guère que quarante minutes.

— Vous servirez le café dans la serre — commanda Marie.

Quand elle se trouva seule avec M. de Vergis elle s'écria :

— Je suis fille d'Eve la blonde, par conséquent curieuse... — Vous m'avez intriguée au-delà du possible. Expliquez-moi vite, je vous en prie!

Que m'avez-vous dit hier, à propos de mon refus d'accepter la mission dont le ministre des affaires étrangères voulait me charger? — demanda M. de Vergis.

— Je vous ai remercié de sacrifier sans hésitation les honneurs auxquels vous avez droit, au désir de ne point me quitter, — balbutia Marie dont les inquiétudes renaissaient.

— Oui... — répliqua le comte... — Mais vous me blâmez en même temps, de décliner un honneur dont vous auriez été fière pour le nom que je porte et que je vous ai donné.

— Sans doute, puis-je la gloire du mari fait à la femme une aureole... — Je mets mon orgueil à vous voir grandir.

— Je l'ai si bien compris que je viens d'accepter, pour l'amour de vous, ce que je refusais hier.

En entendant ces mots, madame de Vergis recut en plein cœur une commotion violente.

Il lui sembla que dans son avenir sombre et faisait une percée soudaine, laissant voir un coin du ciel bleu.

Une joie immense envahit son âme; mais, comprenant que sous peu de se trahir il fallait cacher cette joie, elle parvint à rester impassible.

Le comte l'observait à la dérobée; il cherchait à lire sur son visage l'effet produit par cette nouvelle inattendue.

Madame de Vergis joua la surprise.

— Je ne sais si je vous comprends bien, mon ami, — fit-elle, — et j'en doute, tant ce que vous m'annoncez me semble singulier!... — Avez-vous véritablement accepté la mission en Suisse?

— Vous me comprenez bien chère enfant, j'ai accepté.

— Mais, pourquoi?

— Pour le motif que je vous expliquais tout à l'heure... J'ai réfléchi beau-

coup cette nuit... — je me suis dit qu'en échange de votre radieuse jeunesse je vous devais un nom rayonnant, et je n'ai plus hésité...

— Ainsi, votre décision est prise?... — Irrévoquablement... — Je ne tauterai donc pas de la combattre...

— Vous le feriez en vain... — La séparation me sera pénible, mais je vivrai avec votre souvenir, j'attendrai de vous de longues lettres, je vous écrirai chaque jour.

— Vous me le promettez, ma chérie?... — murm

5	0/10	aux bons à échéance, à	2	ans.
4	0/10	id. id.	18	mois
3	0/10	id. id.	1	an
2	1/2	0/10 id. id.	6	mois
2	0/10	id. id.	3	mois
1	0/10	à l'argent remboursable à vue		

LANGUE ANGLAISE
M. MOLL, Professeur
LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

HERNIES

— LÉON PEYLET, instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais
rue des Marronniers, 8

On demande des Employés et un Caissier pouvant fournir un cautionnement

depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER,
14, rue Contart, sous le n° 1938

MEUBLES Avenir par
les cartes, r.
Vanhan

Agence Fournier, 14, r. Clonfort

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES
JEUNES GENS & ENFANTS